



COMMUNE DE
MONTREUX

InfoMuni

Municipalité de Montreux : décision prise le 8 mai 2020

Parmi les points traités par la Municipalité, relevons la décision qui suit :

Covid19 : deuxième étape de l'assouplissement des mesures prises par le Conseil fédéral
Réouverture des guichets communaux et autres mesures

La Municipalité de Montreux a validé les mesures qui seront mises en place à partir du 11 mai au sein de l'administration communale dans le cadre de la deuxième étape de l'assouplissement des mesures prises par le Conseil fédéral. Il s'agit plus particulièrement de la réouverture des guichets communaux, ainsi que de celle des structures d'accueil pré- et parascolaires.

Pour les détails de ces réouvertures, ainsi que des informations complémentaires, consulter le document joint, ainsi que le site internet communal et les pages dédiées :

www.montreux.ch – www.montreux.ch/coronavirus - www.montreux.ch/seniors

www.montreux.ch/parascol - www.montreux.ch/prescol

ou abonnez-vous à la newsletter communale sur www.montreux.ch/newsletter